



Aurignac, le 09 décembre 2008

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
du Canton d'Aurignac

A

Madame,

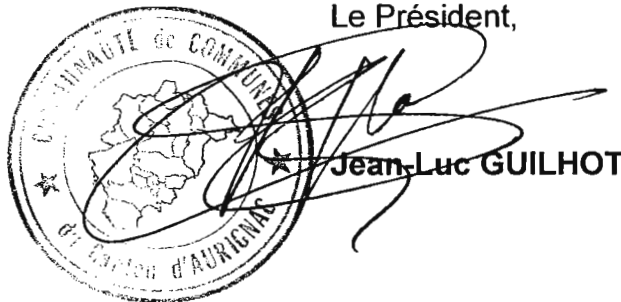
Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 17**
décembre prochain, à 20 h 30, dans les locaux de la CCCA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du PV de l'AG du 20 octobre 2008,
- Décisions modificatives,
- Adhésion de deux nouvelles collectivités au SYSTOM des Pyrénées,
- Indemnité du receveur municipal,
- Cession du bâtiment du Centre de Secours au SDIS,
- Demande de subvention suite au remplacement de la roto-faucheuse,
- Désignation de 3 délégués au Conseil d'Administration de l'Association Pays de Comminges Pyrénées,
- Compte rendu du bilan financier effectué par l'Agence Technique Départementale,
- Musée-forum de la préhistoire,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Jean-Luc GUILHOT

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 17 DÉCEMBRE 2008

Etaients présents :

ALAN : Jean-Luc GUILHOT
Jean-Luc SOUDAIS

AULON : Michel FITTE
Georges BRANGE
Roger FAURE

AURIGNAC : Pierre MARQUOIS
Jean-Michel LOSEGO
Claude SOULA
Daniel BERNADETS
Nicole CISTAC
François ESQUERRE
Jean-Pierre VALLIERE
Bernard DREHER
Jean-Marc VIGUIE
Anne-Marie BOS (suppléante représentant
Nicole SAMOUILLAN)

BACHAS : Marcel BERGES

BENQUE : Arnaud LANDEMAINE

BOUSSAN : Patrick BOUBE
Marie-Jo LABAT

BOUZIN : Alain PASSAMENT
Olivier BOYER

CASSAGNABERE-T : Bernard DISCORS
Jean-Pierre JOUFFREAU
Joël MARIBON-FERRET

CAZENEUVE-M : Michel CABE
Robert BLANC

EOUX : Pas de délégué présent

ESPARRON : André MASSARIN
Jean-Claude LAJOURS

LATOUE : Jacques FERAUT
Pierre BOSC
Serge LABEDA
Christian SAUX

MONTOULIEU : Camille SORS
Annie MALLET (suppléante représentant
Jean-Pierre JACQUEMART)

PEYRISSAS : Didier FRECHOU (arrivé à 21 h 45)

PEYROUZET : Philippe LAGRANGE
Michel SIGU

SAINT-ANDRÉ: André FORT (suppléant représentant Jean
de GALARD)
Éliane RAULET

SAINT-ELIX SEGLAN : Danielle ADER
Jean-Michel SUSPENE

SAMOUEILLAN : Michel CHRETIEN
Jean MAURUC

TERREBASSE : Francis DIGNAT
Thomas FAURE

Etaient absents et non représentés :

ALAN : Progreso DELGADO
Ludovic BOURGOIS

AULON : Marie-Luce GASPIN (excusée)

BACHAS : Thierry VIGNEAUX

BENQUE : Jean-Claude LASSERRE

CASSAGNABERE-T : Danielle LUTHRINGER

EOUX : Monique REY (excusée)
Didier BARTHE

PEYRISSAS : Marilyne VINSONNEAU

Présents : 45

Absents : 9

TOTAL : 54

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur SOULA est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il y aurait plusieurs points à rajouter à l'ordre du jour.

Avec l'accord de l'Assemblée sont donc rajoutés à l'ordre du jour :

- La cession de la parcelle de la MARPA à la mairie d'Aurignac,
- La mise à disposition des agents du SIAH,
- L'autorisation pour le Vice-Président délégué à signer les actes administratifs,
- L'ouverture de la ligne de trésorerie,
- L'autorisation de vente du car scolaire.

Décision modificative :

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de réaliser une décision modificative concernant le service de portage de repas à domicile ; il s'agit d'un transfert d'un montant de 10 545 € du budget général vers le budget du portage de repas (de l'article 61522 vers l'article 65738).

La décision modificative est mise au vote :

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 2

Adhésion de deux intercommunalités au SYSTOM des Pyrénées :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, par courrier en date du 22 octobre 2008, Monsieur le Président du SYSTOM des Pyrénées lui a communiqué que la Communauté de Communes Garonne-Louge et le SIVOM du Canton de Cazères sur Garonne avaient demandé leur adhésion au SYSTOM.

Or, pour valider toute nouvelle adhésion modifiant l'extention du périmètre de la collectivité, l'accord de l'ensemble des collectivités membres est nécessaire.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur ces deux nouvelles adhésions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Indemnité au receveur municipal :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une indemnité de conseil et de confection doit être allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés de recevoir des communes et des établissements publics locaux.

Il s'agirait donc de délibérer afin de permettre à Mademoiselle ALABRO de percevoir cette indemnité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Cession du bâtiment au SDIS :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, par courrier en date du 27 octobre 2008, le Président du Conseil d'Administration du Syndicat départemental d'incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Garonne rappelle qu'au terme de la convention de mise à disposition des biens immeubles constituant le centre de secours d'Aurignac, signée en 1988 et renouvelée en 1998, le SDIS a succédé au propriétaire dans ses droits et obligations.

A ce titre, il a pris en charge l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du bien ainsi que le remboursement de 50 % des annuités des emprunts contractés pour les bâtiments.

Le Président du Conseil d'Administration du SDIS souhaiterait donc que le bâtiment soit cédé en pleine propriété au SDIS pour l'euro symbolique par le biais d'une convention fixant les modalités du transfert de propriété ainsi que le requiert l'article L1424-19 du CGCT.

La délibération pour la cession ainsi que la signature de la convention sont mises au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Remplacement de la roto-faucheuse :

Monsieur le Président annonce à l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire de remplacer la roto-faucheuse.

Après consultation de trois entreprises, l'offre la plus intéressante à été faite par les établissements Baboulet, pour un montant de 4400 € HT.

La reprise s'élève à 1196 €

Il s'agit de délibérer pour demander l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation de trois délégués au Conseil d'Administration de l'association Pays Comminges Pyrénées :

Monsieur le Président explique qu'il s'avère nécessaire, en sus des six délégués titulaires désignés par la délibération en date 07 mai 2008, de désigner, parmi ces même membres, trois délégués au Conseil d'Administration de cette association.

Monsieur le Président fait donc appel à candidature.

Se présentent :

- Pierre MARQUOIS
- Alain PASSAMENT
- Jean-Luc GUILHOT

- Jean-Claude LAJOUS

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Le résultat est le suivant :

Votants : 44

Ont obtenu :

- Pierre MARQUOIS : 41 voix
- Jean-Luc GUILHOT : 35 voix
- Alain PASSAMENT : 33 voix
- Jean-Claude LAJOUS : 18 voix
- François ESQUERRE : 2 voix

Sont donc élus : Pierre MARQUOIS, Jean-Luc GUILHOT et Alain PASSAMENT.

Monsieur LAJOUS remercie les personnes qui lui ont apportées leurs suffrages.

Rajouts à l'ordre du jour :

- Monsieur le Président rappelle aux délégués qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour la mise à disposition, 1/3 de l'année, de trois agents de la CCCA au SIAH et la signature d'une convention permettant au SIAH de reverser à la CCCA la part des agents mis à disposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 12 septembre 2007 par laquelle la CCCA avait cédé, à titre gratuit l'accès de la MARPA (partie de la section AC 0439) à la commune d'Aurignac ; il s'agirait de reprendre cette délibération au vu de la composition du nouveau Conseil Communautaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'autoriser Monsieur le Vice-Président Délégué, Jacques FERAUT, à signer les actes administratifs contractés par la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le marché avec le Conseil Général de la Haute-Garonne concernant la ligne de transport scolaire Aulon-Latoue-Collège d'Aurignac n'avait pu être reconduit en septembre 2008 pour cause de non-conformité du véhicule. Un avenant au marché avait été alors passé, courant jusqu'au 31 décembre 2008. Au terme de cet avenant, la CCCA, pour conserver le marché, devait s'engager à renouveler le véhicule.

Or, analyse faite, il s'avère que, compte tenu du coût du véhicule à acquérir, l'opération, au terme du marché (soit en 2015) ne serait quasiment pas bénéficiaire. Ajouté à cela la mobilisation d'un agent des services techniques chaque jour scolaire le matin et le soir, il est apparu plus sage de stopper le service. Le Bureau, consulté, s'est prononcé dans son ensemble favorablement.

Il s'agit donc de délibérer pour arrêter le service de transport scolaire et également pour autoriser la vente du véhicule.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Compte rendu de l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par l'ATD :

Monsieur le Président précise que ce sont les résultats et la prospective qui ont prévalu lors de la présentation, sachant qu'il va falloir trouver 500 000 € de trésorerie.

Des mesures ont été proposées par l'ATD, certaines étant apparues plus pertinentes que d'autres.

Par ailleurs, la commission finances devra se réunir afin de réfléchir sur les mesures à prendre pour revenir à l'équilibre financier en 2011.

L'analyse devra prendre en compte les propositions de l'ATD sans pour autant choisir de les appliquer telles quelles (par exemple, ne pas redistribuer l'attribution de compensation en 2009, ainsi que le préconise l'ADT, paraît difficilement applicable stricto sensu).

Est également apparu dans l'analyse un important besoin de trésorerie, d'où la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2009, d'un montant de 250 000€€.

Jean-Marc VIGUIE demande à ce que le rapport de l'ATD soit distribué aux élus.

Philippe LAGRANGE analyse que, ce qui a été mis en évidence, c'est que les charges de fonctionnement augmentent plus vite que les produits. Qui plus est, il y a eu des transferts de compétences qui n'ont pas été accompagnés de transferts de charges... L'ATD propose une mesure radicale consistant en la non reversion de l'attribution de compensation pour 2009 et d'en conserver encore la moitié en 2010.

Même si cette mesure paraît drastique, il faudrait néanmoins que chaque commune s'interroge pour savoir ce qu'elle peut faire pour aider la CCCA dans une volonté d'esprit communautaire.

Il reste toutefois assez sceptique quant à la possibilité de diminuer les dépenses d'investissement de 200 000 €, ainsi que le préconise l'ATD.

Monsieur le Président renchérit sur ce dernier point pour rappeler que, lorsque les contrôleurs de la DDE supervisaient les services techniques, environ 300 000 € de travaux étaient réalisés en régie.

Aujourd'hui que la direction des services techniques est réorganisée, la régie augmente et il n'y a aucune raison pour qu'en 2009, on ne fasse pas un maximum de travaux en régie.

Par ailleurs, certaines mesures prises ont permis de renforcer les équipes et de les rendre plus opérationnelles (fermeture de la déchetterie le lundi, arrêt du transport scolaire).

Jean-Claude LAJOURS note qu'il faudra, dans la programmation, tenir compte des événements climatiques.

Jacques FERAUT réaffirme qu'il y a aujourd'hui le potentiel technique pour faire le maximum de travaux en régie.

André MASSARIN abonde l'idée qu'il faut impérativement faire des économies pour combler le déficit. Toutefois, la proposition de l'ATD d'augmenter les impôts de 20 % en 2009 et de 2 % les années suivantes lui paraît difficile à atteindre.

Jacques FERAUT ajoute qu'il y a des axes précis à développer, des services qu'il faut peut-être revoir, notamment le portage de repas, largement déficitaire.

Marie-Jo LABAT demande ce qu'il va advenir des projets d'ordre sociaux qui sont en train d'émerger (petite enfance...) ?

Monsieur le Président lui répond que rien n'est à exclure.

Il précise que la quasi totalité des investissements réalisés jusqu'à ce jour l'ont été dans le domaine social. Toutefois, aujourd'hui, il y aura nécessairement des choix à faire.

Jacques FERAUT fait remarquer que le social s'est également exprimé à travers la pérennisation des emplois aidés.

Michel CABE note que la fiscalité globale a doublé entre 2000 et 2007, de même que la TEOM. L'augmentation de cette dernière est toutefois également due à l'augmentation des bases.

Il rappelle les trois propositions retenues dans l'analyse financière réalisée par l'ATD :

- diminuer l'investissement de 200 000 €,
- augmenter les impôts de 20 % en 2009 et de 2 % les années suivantes,
- conserver l'attribution de compensation en 2009 (157 413 €).

[Monsieur FRECHOU arrive à 21 h 45].

Monsieur le Président fait remarquer que les communes qui perçoivent de la taxe professionnelle sont celles qui ont des employés communaux (exception faite d'Eoux). Celles qui n'en ont pas et ont fait appel aux services de la Communauté de Communes ont économisé 45 000 €/an qui ont été financés par les autres communes.

Selon Francis DIGNAT, le débat montre que le mode fonctionnement mérite d'être amélioré. La commission finances aurait, par exemple, pu désigner un rapporteur qui aurait expliqué les choses à l'Assemblée.

Monsieur le Président lui répond que ce serait faire fi de la capacité des membres du Bureau et de la commission finances à rapporter aux délégués les propos tenus.

Francis DIGNAT persiste à penser que des questions se posent sur le fonctionnement même de la CCCA. Le travail du Bureau et de la commission finances aurait pu faire l'objet d'une synthèse rapportée ce soir par une personne désignée.

Bernard DISCORS trouve assez paradoxal que l'on constate qu'il n'y a pas eu de transfert de charges des communes à la CCCA et que l'on réfute d'emblée la proposition de l'ATD de conserver l'attribution de compensation en 2009.

Pierre MARQUOIS pense que tout le monde sur le canton devrait avoir le même niveau de service et payer les mêmes impôts. Si nous ne tendons pas en ce sens, nous ne serons jamais une vraie intercommunalité.

Thomas FAURE fait remarquer que faire du social ne consiste pas à favoriser une partie de la population au détriment d'une autre. Il trouve étonnant que l'on se rende compte de la situation seulement deux ans après.

Monsieur le Président rappelle que certains élus, comme Michel CABE, ont chaque année proposé une augmentation de l'imposition. Cette politique n'a hélas pas toujours été suivie. Il ajoute que le Grenelle de l'environnement va augmenter de 4 points la TGAP (taxe globale sur les activités polluantes).

Francis DIGNAT s'avère inquiet par rapport à la ligne de trésorerie. Il faut, selon lui, accompagner les mesures de restrictions d'un véritable plan d'alerte car si l'on continue sur la même voie, on va se retrouver dans une situation plus difficile encore.

Monsieur le Président présente au vote le projet d'une ligne de trésorerie de 250 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Musée-Forum :

Pierre MARQUOIS intervient pour présenter le projet de musée-forum d'Aurignac.

Il annonce d'emblée que la réalisation de ce projet pourra paraître en contradiction avec les données financières qui viennent d'être explicitées.

A ses yeux, le domaine de compétences de l'intercommunalité n'est pas assez défini et les compétences beaucoup trop fractionnées alors que l'objectif même de l'intercommunalité devrait être d'offrir les mêmes services à tous les habitants du canton.

Dans cette optique, le projet de musée doit être pensé comme un projet de développement du territoire et s'inscrire dans une perspective communautaire.

La présentation est réalisée au moyen d'un diaporama powerpoint : plans, surfaces, subventions attendues, plan de financement...

La part d'autofinancement restant à la commune d'Aurignac est de 600 000 €.

Il est à noter que si le projet peut espérer être financé à hauteur de 80 %, le plan de financement présenté, par mesure de prudence, a été réalisé sur la base d'un financement de 70 %. Enfin, compte tenu de l'évolution du projet dans le temps, il a été prévu une augmentation de 25 % des coûts.

Pierre MARQUOIS ajoute que la commune d'Aurignac ne peut supporter seule un tel investissement et qu'il a demandé lors de la réunion du Bureau une participation de la CCCA à hauteur de la moitié de la somme, soit 300 000 €.

Monsieur le Président annonce à l'Assemblée que cette proposition a été entérinée par une large majorité des membres du Bureau.

Georges BRANGE remercie Pierre MARQUOIS pour la clarté et la pertinence de son exposé. Il considère que nous avons ici l'opportunité de faire parler de l'Aurignacien, de le mettre en avant à travers la valorisation d'un site de renommée internationale.

Il ajoute qu'il est personnellement favorable à ce projet.

Toutefois, il met en garde contre d'éventuels dépassements budgétaires. C'est pourquoi, il s'agira de se border et de prévoir des suppléments qui seront nécessairement à la charge de la collectivité.

Pierre MARQUOIS lui confirme que, dans le plan de financement, 10 % de marge ont été prévus.

Georges BRANGE s'interroge toutefois sur l'aspect fonctionnement. La rentabilité a été évaluée à 14 000 visiteurs par an. Deux types de populations seront visés à

travers ce projet : l'univers scientifique et les touristes. Pour ces derniers, l'intérêt semble, à ce jour, assez limité ou du moins, difficile à mesurer.

Pierre MARQUOIS fait remarquer que si l'OTCA s'implante sur le site du Musée, il impulsera nécessairement une dynamique. Il ajoute qu'il souhaiterait également voir réhabiliter la grotte dans le cadre d'un projet européen. D'ailleurs, un sentier est prévu, partant du Musée pour aller jusqu'à la grotte, ce qui implique que cette dernière ne doit pas rester en l'état.

Georges BRANGE demande s'il serait possible de faire prendre en charge le fonctionnement et la gestion du Musée par les Musées de France.

Pierre MARQUOIS lui répond qu'il ne sait pas si cela pourrait être pris en compte.

Bernard DISCORS explique que, lors de la réunion du Bureau, il a exprimé ses doutes quant à la pertinence de ce projet et surtout quant à sa rentabilité, même s'il a été sensible aux arguments déployés par Pierre MARQUOIS et notamment les garde-fous qu'il semble avoir posés. Toutefois, il continue de partager les éléments de doute mis en exergue par Georges BRANGE. Il fait remarquer que, lorsque l'on n'est pas très fortuné, si l'on n'investit pas judicieusement, le risque peut être gros et les conséquences difficiles à supporter. Compte tenu de cela, il lui semble que ce projet sera difficile à faire vivre.

Jean-Marc VIGUIE demande si l'exposition de produits régionaux et la présence de l'OTCA au sein du Musée, de même que celle de la médiathèque ne seraient pas de nature à remettre en cause le label « Musée de France » et présume que le fonctionnement en principe déficitaire de la médiathèque risque de peser sur le déséquilibre du budget de fonctionnement de l'ensemble.

Pierre MARQUOIS lui répond que la médiathèque est au contraire un élément central du Musée pour l'obtention des subventions. Quant à l'OTCA, il semblerait peu probable que le Conseil Général de la Haute-Garonne soit opposé à l'idée qu'il fasse partie du Musée.

Michel CABE rappelle qu'il s'est prononcé favorablement au projet du Musée. Toutefois, s'il fallait augmenter la surface de la médiathèque de 150 m² (comme cela est prévu si le projet devient un projet cantonal), les coûts risqueraient d'augmenter d'autant.

Philippe LAGRANGE souligne la complémentarité de la médiathèque par rapport au Musée.

Jean-Claude LAJOURS se dit satisfait de la façon dont le projet a été présenté mais reste néanmoins pessimiste sur l'environnement cantonal.

Patrick BOUBE partage tout à fait les propos de Georges BRANGE sur l'opportunité de mettre en avant l'aurignacien.

Un musée n'attirera pas les gens sans de gros efforts et, quand on parle de projet structurant, il faut savoir exactement ce que l'on conçoit. Il faudra de toute façon s'expliquer devant les administrés car les habitants du canton doivent y voir un

intérêt pour le territoire. Dès lors, c'est toute une politique touristique qui soit se constituer aujourd'hui autour du musée force est de reconnaître que de nos jours, elle ne commence pas par la culture.

Le Musée devra donc développer toute une économie touristique en matière de loisirs, d'hébergement, de restauration... et en la matière, c'est sans nul doute la motivation du territoire qui sera prépondérante.

Monsieur le Président ajoute que, si l'issue du vote est favorable, il faudra que ce soit le projet de tous et particulièrement des délégués intercommunaux qui devront mettre ce projet en valeur. Plus la CCCA apparaîtra comme partenaire, plus les subventions seront conséquentes. Enfin, il ne faut pas oublier qu'une délibération n'est jamais définitive et qu'elle peut à tout moment être annulée (ou remplacée par une autre délibération).

Michel FITTE s'accorde à dire que la présentation du projet est claire et précise. Il ajoute toutefois que ce doit être le projet de la commune d'Aurignac et qu'à ses yeux la CCCA ne doit apparaître que comme un partenaire financier à hauteur de 300 000 €.

Monsieur le Président lui fait remarquer que ce ne sont pas des propos communautaires.

Michel FITTE lui répond que si l'on change le porteur de projet, la donne ne sera plus la même. Il ajoute qu'il refuse de délibérer avec l'idée que la CCCA puisse devenir porteuse du projet car, selon lui, elle n'en a pas les moyens.

Patrick BOUBE, lui, considère qu'un tel projet doit être porté par l'intercommunalité. Par ailleurs, si l'on ramène le coût à l'habitant, Aurignac paiera beaucoup plus que les autres. Toutefois, il y a peut-être des partenariats à aller chercher auprès d'autres intercommunalités, notamment celles que l'on a aidé (comme la Communauté de Communes du Canton de Saint-Béat pour le Mourtis).

Georges BRANGE demande sur quoi l'on doit se prononcer exactement.

Monsieur le Président lit les termes de la délibération qu'il propose :

« La CCCA s'engage à soutenir le Musée-Forum-Médiathèque dans son financement de l'investissement, à parité avec la commune d'Aurignac, la limite maximum de la participation des deux collectivités étant fixée pour le capital à 600 000 € et, en annuité, à 50 000 € par an pendant 20 ans ».

La délibération est ainsi soumise au vote :

Contre :	3
Abstentions :	7
Pour :	35

La délibération est adoptée.

Jacques FERAUT explique son abstention par l'absence de présentation de budget de fonctionnement. Il se demande en outre si, à terme, ce n'est pas la CCCA qui finira par porter le projet.

Pierre MARQUOIS souhaite que 3 délégués communautaire intègrent le comité de pilotage qui s'est constitué autour de Daniel BERNADETS et Bernard DREHER et lui-même pour la commune d'Aurignac.

Après appel à candidature, sont désignés pour représenter la CCCA au sein de ce comité de pilotage :

- Jean-Luc GUILHOT
- Camille SORS
- Patrick BOUBE

La séance est levée à 0 h 30
